

# PROJET D'ÉTABLISSEMENT

## Rappel du cadre réglementaire

### Cadre et missions

Le code de la santé publique (art R 2324-17) définit les missions des établissements : « les établissements d'accueil veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale. »

### Rôle social

Le code de l'action sociale et des familles (art L-214-2 et 214-7) précise les missions sociales :

- « Les modalités de fonctionnement des équipements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans doivent faciliter l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources. »
- « Le projet d'établissement et le règlement intérieur des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans, prévoient les modalités, selon lesquelles ces établissements garantissent des places pour l'accueil d'enfants non scolarisés à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et répondant aux conditions de ressources fixées par voie réglementaire, pour leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui lui seront proposées. »
- Enfin : « L'accueil des enfants handicapés peut et doit être assuré, autant que possible au milieu des autres enfants. »

## La communauté d'agglomération ARCHE Agglo

La Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo est issue de la fusion de 3 Communautés de Communes (Hermitage-Tournonais-Herbasse-Pays de Saint-Félicien), en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Elle regroupe sur 498 km<sup>2</sup>, 41 communes (certaines plus rurales et d'autres plus urbaines) réparties sur les départements de l'Ardèche et de la Drôme et compte 56 000 habitants.

Le service Petite Enfance est un service ouvert à tous. Il est là pour répondre aux besoins de tous, de façon adaptée et efficiente. ARCHE Agglo propose différents modes d'accueil sur son territoire : de l'accueil individuel (accueil au domicile des assistants maternels) et de l'accueil collectif par le biais de crèches en régie, ou gérées par des associations, ce qui est le cas des crèches de Tournon gérées par l'association Planète Môme.

Il est le fruit d'une volonté politique dynamique, volontariste, au plus proche des besoins de ses habitants.

La Communauté d'Agglomération : ARCHE Agglo a souhaité mailler le territoire afin d'offrir des modes d'accueil de proximité. Ainsi, 13 crèches couvrent notre territoire avec des agréments différents selon les besoins locaux offrant 233 places au quotidien en collectivité. L'accueil individuel avec 477 assistantes maternelles au 1<sup>er</sup> janvier 2017, n'est pas en reste, en proposant 4 antennes du Relais d'Assistants Maternels afin d'être au plus près des usagers (enfants, parents et assistants maternels).

### Même offre sur l'ensemble du territoire

ARCHE Agglo a souhaité offrir la même qualité d'accueil à l'ensemble de ses habitants.

Au niveau de l'accueil collectif, un seul règlement de fonctionnement. Ainsi quel que soit l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant qui accueille l'enfant, le fonctionnement, la tarification, les prestations (fourniture de repas, des couches, ...) restent identiques.

De même, pour l'accueil individuel, ARCHE Agglo a souhaité ne créer qu'un seul Relais d'Assistants Maternels (RAM), avec un seul règlement de fonctionnement.

### Adaptation aux besoins et attentes

Cette uniformité, n'est pas une uniformisation. L'ensemble des structures, de par leurs équipes, locaux, localisation et histoire, ne sont pas les mêmes et s'adaptent au mieux aux besoins locaux. Elles peuvent ainsi offrir un accueil pour des enfants jusqu'à 6 ans quand des accueils de loisirs n'existent pas à proximité. Les horaires d'ouverture varient également d'une structure à l'autre, afin de répondre à des problématiques locales.

De la même façon, les animatrices du RAM s'adaptent aux spécificités locales, aux attentes des assistants maternels et aux besoins des enfants.

## Convention Territoriale Globale (CTG)

ARCHE Agglo a été sollicitée courant 2017 par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) de la Drôme et de l'Ardèche pour construire et rédiger une Convention Territoriale Globale.

Les départements, nos différents partenaires locaux ont été associés dans cette démarche de diagnostic, d'analyse de besoins, aboutissant à la signature d'une CTG début 2018 après validation des Conseils d'Administration CAF et de notre Conseil d'Agglomération fin 2017.

Cette convention, véritable feuille de route partagée avec nos partenaires est un plus pour notre territoire. Celle-ci, très globale, intègre nombre de nos compétences : Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité, Séniors, ...

## Projet social

### Etude démographique

#### DONNEES CAF, CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE\*

Plus de 600 naissances ont été domiciliées par l'état civil sur le territoire intercommunal en 2015. Les enfants âgés de moins de 6 ans allocataires CAF sont près de 3 800 à vivre sur le territoire de l'agglomération, dont près de 2 000 âgés de moins de 3 ans. La grande majorité est concentrée sur l'Hermitage-Tournonais : 8 enfants sur 10 vivent sur ce territoire au 31 décembre 2015. Le nombre de jeunes enfants (moins de 3 ans) a augmenté de 3 % entre 2010 et 2015 sur le territoire, alors qu'il baisse en Drôme et en Ardèche.\*

Une part élevée de jeunes enfants (0-2ans) vit avec des parents en emploi : 6 enfants sur 10 sont concernés sur le territoire contre une moyenne d'un sur deux en Drôme et en Ardèche, laissant présager des besoins potentiels en matière d'accueil.\*

Les familles avec enfant(s) de moins de 3 ans ont un quotient familial élevé sur le territoire intercommunal : 1 060 € en moyenne au 31 décembre 2015 (contre 975 € pour l'ensemble des familles drômoises avec jeunes enfants).\*

Mais, de façon générale, sur l'ensemble des familles allocataires, la progression des ménages à bas revenus est très importante entre 2010 et 2015 : leur nombre a augmenté de 15 % sur le territoire d'ARCHE Agglo, soit 5 à 8 points de plus qu'en Drôme et en Ardèche.\*

A noter de plus que 1 400 familles sont monoparentales, ce qui représente près d'une famille sur quatre (26 % en Ardèche et 27 % en Drôme). Ces familles monoparentales vivent pour un quart d'entre elles sur la commune de Tournon-sur-Rhône.\*

ARCHE Agglo est donc un territoire jeune mais des scénarii d'évolution de la population qui prévoient un vieillissement de cette dernière et une diminution des moins de 6 ans aux horizons de 2019-2024.\*

#### DONNEES CHIFFREES DES NAISSANCES SUR 2015, 2016 ET 2017

*Voir tableau page suivante*

*Voir carte : « Évolution du nombre des naissances 2015-2017 » page suivante*

Nous pouvons noter une légère baisse du nombre de naissances à l'échelle de tout le territoire (moins 8 naissances en moyenne), avec cependant une variation sur certains territoires qui sont à la hausse.

L'évolution du nombre de naissances permet de noter une tendance à la baisse de l'évolution de la population de jeunes enfants. Pour en déterminer une vision plus juste des besoins en modes d'accueil, il faudrait mettre en parallèle l'évolution du nombre de parents qui ne résident pas sur notre territoire, mais qui y confient leur enfant. Au niveau de nos structures collectives, la priorité est donnée aux résidents de notre territoire (très peu d'enfants hors territoire sont donc accueillis), la même étude serait à mener auprès des assistants maternels.

## NOMBRE DE NAISSANCES SUR ARCHE AGGLO 2015-2016-2017

Ardèche	2015	2016	2017
Arlebosc	0	2	1
Boucieu-le-Roi	2	0	2
Bozas	4	1	4
Cheminas	11	5	5
Colombier-le-Jeune	6	5	3
Colombier-le-Vieux	7	5	4
Etables	11	10	12
Glun	8	5	4
Lemps	7	5	5
Mauves	8	15	15
Pailharès	1	1	2
Plats	9	6	12
Saint-Barthélémy-le-Plain	12	9	5
Saint-Félicien	8	7	8
Saint-Jean-de-Muzols	18	20	22
Saint-Victor	8	11	7
Sécheras	6	6	9
Tournon-sur-Rhône	126	129	101
Vaudevant	3	1	3
Vion	7	4	9
<b>Total Ardèche</b>	<b>262</b>	<b>247</b>	<b>233</b>

Drôme	2015	2016	2017
Arthémonay	7	8	2
Barthenay	5	2	0
Beaumont-Monteux	18	12	16
Bren	11	1	8
Chanos-Curson	7	10	8
Chantemerle-les-Blés	17	14	17
Charmes-sur-l'Herbasse	11	10	4
Chavannes	10	14	10
Crozes-Hermitage	8	9	8
Érôme	7	4	12
Gervans	7	3	3
La Roche-de-Glun	26	39	34
Larnage	9	9	10
Margès	11	18	13
Marsaz	5	5	7
Mercuriol-Veunes	16	19	26
Montchenu	2	4	7
Pont-de-l'Isère	44	48	52
Saint-Donat-sur-l'Herbasse	38	45	26
Serves-sur-Rhône	9	9	11
Tain l'Hermitage	72	66	85
<b>Total Drôme</b>	<b>340</b>	<b>349</b>	<b>359</b>

	2015	2016	2017
<b>Total ARCHE Agglo</b>	<b>602</b>	<b>596</b>	<b>592</b>

## CARTE DES NAISSANCES

**Évolution  
des naissances  
de 2015 à 2017**




- Naissances à la hausse
- Naissances stables
- Naissances à la baisse

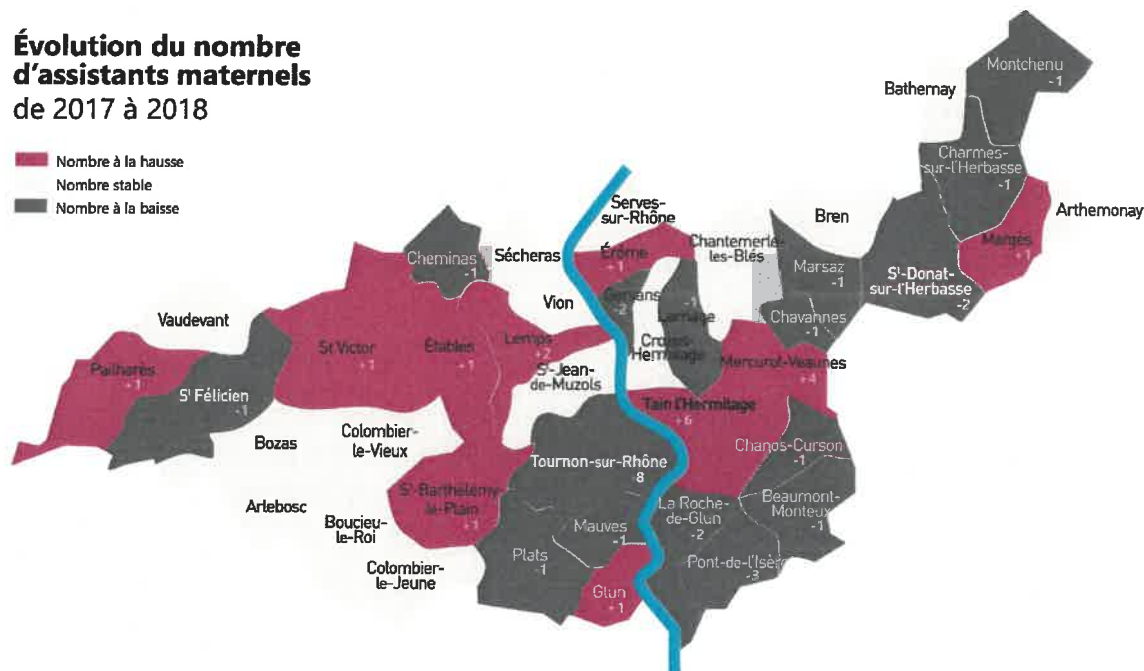




Carte de l'évolution 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 du nombre d'assistants maternels par commune

### Évolution du nombre d'assistants maternels de 2017 à 2018

 Nombre à la hausse  
 Nombre stable  
 Nombre à la baisse



## Accueil collectif

### Crèches collectives

Nous avons 13 multi-accueils sur notre territoire, 11 en gestion directe et 2 gérées par une association « Planète Môme » sur la commune de Tournon offrant ainsi 233 places au quotidien.

Ces structures sont réparties sur l'ensemble du territoire :

- En Ardèche
  - La Courte Echelle, SAINT-FELICIEN (agrément de 12 berceaux)
  - Perle de Lune, SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN (agrément de 10 berceaux)
  - Croque Lune, ETABLES (agrément de 12 berceaux)
  - Planète Môme, TOURNON (agrément de 25 berceaux pour chacune des deux crèches)
- En Drôme
  - Pomme d'Api, TAIN L'HERMITAGE (agrément de 20 berceaux)
  - Les P'tits Bouchons, TAIN L'HERMITAGE (agrément de 20 berceaux)
  - Couleur Grenadine, PONT-DE-L'ISERE (agrément de 20 berceaux)
  - Les Marmottes, LA ROCHE-DE-GLUN (agrément de 20 berceaux)
  - Les P'tits Loups, CROZES-HERMITAGE (agrément de 10 berceaux)
  - Les Loupiots, CHANOS-CURSON (agrément de 10 berceaux)
  - La Farandole, BEAUMONT-MONTEUX (agrément de 10 berceaux)
  - Les Lutins, SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE (agrément de 39 berceaux)

Ces structures proposent toutes deux types d'accueil : régulier et occasionnel, afin de s'adapter au mieux aux besoins des familles.

### L'accueil occasionnel

L'enfant est déjà connu de la structure, il est accueilli pour une durée limitée ne se renouvelant pas à un rythme prévisible à l'avance. Les inscriptions se font sur réservation. Cet accueil permet aux enfants de rencontrer d'autres enfants du même âge. Outre cet aspect de socialisation et d'éveil par le biais d'un mode d'accueil collectif, l'accueil occasionnel permet aux parents de concilier leurs impératifs personnels avec leur vie familiale. Ce peut être pour faire des démarches administratives, médicales, s'occuper des autres enfants ou tout simplement s'offrir un temps pour eux. Ce mode d'accueil peut également être en complément d'un autre mode d'accueil (chez un assistant maternel, par un membre de la famille, ...).

### L'accueil régulier

Pour ce type d'accueil, les parents doivent impérativement faire une préinscription. Les enfants sont connus et inscrits dans la structure sur un planning réservé en fonction des besoins des familles. Cet accueil fait l'objet d'un contrat renouvelable jusqu'aux 4 ans de l'enfant (ou jusqu'à 6 ans pour les crèches La Courte Echelle, Les Lutins, Perle de Lune et Croque Lune).

Enfin, des accueils particuliers comme l'accueil d'urgence peuvent être réalisés afin de répondre à une situation de rupture de l'équilibre social ou familial ayant des répercussions sur l'accueil du jeune enfant. Les modalités de ces accueils sont spécifiées dans le règlement de fonctionnement.

## Le personnel

Le Service Petite Enfance est un service qui propose donc un accueil collectif et un accueil individuel. Le souhait est de développer un travail transversal, complémentaire entre ces deux types d'accueil au service de la population. Ainsi, ARCHE Agglo développe des projets communs tels que des réunions de coordination communes, un travail sur des valeurs communes ou un accompagnement des professionnels dans l'approfondissement de leurs connaissances (par le biais de soirées d'information, ...). Une meilleure connaissance des professionnels de la Petite Enfance entre eux, permettant ainsi de développer une offre d'accueil de qualité.

### PERSONNEL ADMINISTRATIF

Une directrice de Pôle Petite Enfance (infirmière puéricultrice, coordinatrice) est secondée par 2 assistantes administratives. Un adjoint à la Direction est en cours de recrutement.

### RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

ARCHE Agglo a souhaité avoir un Relais d'Assistants Maternels unique, offrant donc le même accompagnement des parents (information sur les modes d'accueil, accompagnement pour trouver un assistant maternel, pour la signature du contrat, ...) et des assistants maternels (accompagnement administratif, professionnel, ...) sur tout le territoire. Celui-ci respecte la charte qualité de l'Ardèche notamment en terme du nombre d'animatrices par assistants maternels. Les 6 animatrices du RAM (Educatrices de Jeunes Enfants ou Conseillères en Economie Sociale et Familiale) se réunissent une fois par semaine pour partager, développer des projets... Compte tenu de l'étendue du territoire, nous avons souhaité créer 4 antennes (Tournon, Mercuriol-Veunes, Saint Félicien et Saint Donat) pour que les animatrices soient au plus près des usagers et puissent proposer aux enfants et assistants



maternels des ateliers en limitant les trajets pour les assistants maternels et les enfants. Cette proximité des usagers crée une véritable dynamique sur le territoire.

#### MULTI-ACCUEILS

Plus d'une centaine d'agents travaillent au sein des différents Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant.

Chaque structure a dans son équipe :

- Une directrice (Educatrice de Jeunes Enfants ou Infirmière Puéricultrice)

Elle est chargée du respect du règlement de fonctionnement et avec son équipe de la mise en place de ce projet d'établissement. Elle est garante de la sécurité et du bien-être des enfants... Elle reçoit les familles, ...

- Une éducatrice de Jeunes Enfants (qui peut être la personne en direction selon la taille des structures)

Si elle est en position d'adjointe, elle remplace la directrice en son absence. Elle a un rôle d'éducation, d'animation, d'éveil psychomoteur de l'enfant, ...

- Des auxiliaires de puériculture

Elles sont chargées de dispenser les soins nécessaires au bon développement de l'enfant sous la responsabilité de la directrice. Elles sont au quotidien auprès des enfants et assurent ainsi les soins de base de l'enfant, contribuent à son éveil. Elles sont en relation quotidienne avec les familles ;

- De personnes titulaires du CAP Petite Enfance
- Quelques personnes n'ont pas de diplôme dans la Petite Enfance, mais une grande expérience auprès des jeunes enfants

Ces deux dernières catégories de personnel sont également en relation avec les familles et auprès des enfants. Elles contribuent à un accueil de qualité des enfants.

- D'une personne qui assure les tâches de cuisine liées aux cuisines satellites

Elle est responsable du bon fonctionnement de la cuisine satellite et du respect du Plan de Maîtrise Sanitaire.

- D'une personne qui assure l'entretien des locaux (dans les petites structures, la personne de cuisine peut assurer les deux fonctions)

Pour l'aspect « entretien des locaux », la personne est garante de l'hygiène de la structure.

Des agents (titulaires du CAP Petite Enfance ou auxiliaires de puériculture) sont dits de pool et assurent le remplacement de leurs collègues.

Une continuité de direction est assurée par la Directrice, l'Educatrice de Jeunes Enfants ou une Auxiliaire de Puériculture, selon les crèches et les moments.

Est également rattaché à chacune de ces crèches un médecin référent (ou de crèche). Deux médecins assurent ces missions sur l'ensemble de nos crèches.

Le personnel des Multi-Accueils bénéficie d'Analyses de Pratiques avec des professionnels à raison de 6 par an. De même, des réunions au sein de chaque établissement sont organisées mensuellement, permettant aux équipes d'avoir un temps hors présence d'enfants pour se poser, réfléchir, mettre en place des projets créant ainsi une véritable dynamique d'équipe.

Nb : Les missions de chaque agent sont plus largement développées dans le règlement de fonctionnement.

## FORMATION

ARCHE Agglo cotise au Centre National de la Fonction Publique Territoriale, permettant à ses agents de pouvoir bénéficier de formations adaptées à leurs besoins.

Les agents, peuvent également bénéficier de formations par le biais d'autres organismes.

Des formations « en intra » peuvent être proposées sur site afin de les adapter aux réalités de terrain.

ARCHE Agglo a également le souhait d'accompagner ses agents dans leur évolution professionnelle, en finançant et accompagnant chaque année certains d'entre eux dans des Validations des Acquis et de l'Expérience (VAE).

Enfin, nous développons le lien entre les structures, notamment par le biais de partage de compétences. Des professionnels ayant des compétences spécifiques (Montessori, langage signé, ...) peuvent être sollicités pour partager leurs connaissances avec des collègues d'autres structures.

## Partenariat

### EN INTERNE

ARCHE Agglo, nouvelle communauté d'Agglomération a la chance d'avoir de multiples compétences et donc des services avec des atouts différents issus des anciennes collectivités.

Notre souhait est de développer des passerelles entre, notamment la Petite Enfance et l'Enfance, mutualisant ainsi des compétences, mais aussi offrant une continuité dans l'offre d'accueil et l'accompagnement des familles (un des axes stratégiques développé dans note Convention Territoriale Globale).

Le dialogue, l'échange, le partage de pratiques entre toutes les structures au sein du Service Petite Enfance, permet de développer des projets transversaux, comme nous l'avons vu pour les formations, mais aussi pour l'organisation de soirées de conférences, de fêtes, ...

### AVEC LES PARTENAIRES LOCAUX

A ce niveau, nous avons des relations avec des partenaires institutionnels, tels que les services des Caisses d'Allocations Familiales et ceux des 2 départements dans l'intérêt des familles.

Les services du Département de la Drôme et de l'Ardèche assurent le suivi, le contrôle et l'accompagnement des structures petites enfance autour de l'agrément de celles-ci, tout ceci en vue d'une constante amélioration de la qualité d'accueil des enfants et des familles.

Nous sollicitons également les services des Départements pour des questions administratives, juridiques, ils ont un rôle important de conseil et d'appui pour le service Petite Enfance, nous permettant d'adapter l'offre d'accueil à l'évolution de notre société.

Le travail de partenariat est également très développé dans le cadre de l'accompagnement de certaines familles ou des assistants maternels.

Nous avons notamment signé une convention avec le Département de la Drôme pour des places « réservées » pour des enfants dont les familles bénéficient d'un accompagnement particulier. De même, avec le Département de l'Ardèche, nous faisons le nécessaire pour que certaines familles ayant de faibles revenus ou ayant un enfant en situation de Handicap, peuvent bénéficier d'un soutien financier du Département.

Nous avons également un travail de partenariat développé avec les services des 2 Caisses d'Allocations Familiales que ce soit en termes d'objectifs de réalisation, de projets à développer. Tout ceci a fait l'objet de la signature d'une Convention Territoriale Globale, véritable feuille de route pour notre collectivité.

L'accompagnement par les services de la CAF est également d'ordre réglementaire, notamment dans le cadre de l'application de la Prestation de Service Unique ou de

L'application des directives de la Convention d'Objectifs et de Gestion.

Enfin, les Caisses d'Allocations Familiales sont des partenaires financiers importants pour notre collectivité que ce soit par le biais des Prestations de Service, du Contrat Enfance-Jeunesse ou de subventions pour du matériel pédagogique, la rénovation de bâtiments, la mise en conformité de ceux-ci, ...

Au niveau plus local, chaque crèche développe des projets avec des partenaires de proximité. Ainsi, certaines crèches ont développé des liens avec les bibliothèques, les centres de loisirs, les écoles, les ludothèques, le RAM, ... D'autres utilisent des bâtiments municipaux ou de l'agglomération (tels que des gymnases par exemple) ... Enfin, certaines font appel à des personnes « ressources » locales pour développer des animations ou sorties spécifiques pour les enfants. Ces temps de sorties ou l'arrivée d'intervenants extérieurs offrent aux enfants la possibilité de sortir du quotidien de la crèche et leur permettent de découvrir le monde qui les entoure. Outre l'intérêt pour les enfants, tout ce travail de partenariat permet aux multi-accueils de s'intégrer dans la vie locale.

## Des axes de travail et d'évolution définis dans le cadre de notre Convention Territoriale Globale

ARCHE Agglo a signé une Convention Territoriale Globale avec les 2 Caisses d'Allocations Familiales (de l'Ardèche et de la Drôme).

Cette construction partagée (avec nos partenaires CAF, mais aussi avec les départements, les différents acteurs locaux), véritable feuille de route pour notre collectivité, a permis de dégager de grands axes de travail en terme de Petite Enfance :

- Le premier axe de travail est d'assurer la coordination d'une politique territoriale de la petite enfance et de l'enfance, notamment en :
  - o Facilitant l'orientation des parents au sein de l'offre existante,
  - o Consolidant le travail en réseau afin d'assurer la continuité et la cohérence petite enfance- enfance
- Le deuxième axe de travailler consiste à améliorer l'offre existante sur un territoire bien maillé en :
  - o Favorisant l'accès aux structures petite enfance et enfance en prenant en compte les besoins des publics spécifiques (enfants en situation de handicap, publics fragiles, ...)
  - o Veillant et vérifiant la complémentarité et l'équilibre des différents modes d'accueil en concordance aux besoins des familles.

Enfin, tout ce travail autour de la petite enfance et de l'enfance sera accompagné par un travail sur l'accompagnement à la Parentalité.

La première étape pour ARCHE Agglo, qui a la compétence en ce domaine, sera de clarifier et structurer sa politique territoriale. Le service Petite Enfance, ainsi que probablement les services enfance, jeunesse, ... devront mettre en place les différentes actions. Cette première étape devrait être finalisée fin 2018.

Très probablement, cela passera par une connaissance des dispositifs existants, leur développement sur l'ensemble du territoire avec une réponse à de nouveaux besoins émergents tels que la parentalité numérique, la parentalité handicap, la parentalité en entreprise, ...

## Projet éducatif / valeurs communes

### Valeurs communes

Ces valeurs communes ont été définies par l'ensemble des professionnels du service Petite Enfance. Elles sont le fruit du travail du personnel travaillant dans les 11 crèches en régie d'ARCHE Agglo, des 6 responsables animatrices du Relais d'Assistants Maternels (RAM) et du personnel administratif.

#### ACCUEIL DES ENFANTS

Les enfants sont au centre des préoccupations de l'ensemble des professionnels.

Le service accompagne l'enfant dans sa première séparation, première étape qui lui permettra de faire ses premiers pas dans la société hors de la présence de ses parents.

Les professionnels ont pour principes :

- L'enfant est une personne à part entière, il est respecté, accompagné en tant que telle par l'ensemble des professionnels.
- Les équipes souhaitent offrir à l'enfant un milieu adapté à son éveil, son bien-être, lui permettant peu à peu de découvrir le monde qui l'entoure, la culture, l'art, ... Une attention particulière est apportée à l'aménagement des locaux adaptés au tout-petit, lui permettant à la fois de développer son besoin d'éveil, de découverte, ... tout en respectant son besoin de sécurité.
- L'ensemble des activités sont proposées à l'enfant et non imposées, ainsi, il pourra peu à peu se familiariser avec celles-ci et s'épanouir pleinement à son rythme. Les activités et jeux proposés sont divers et variés et répondront à sa soif de découverte, qu'elle soit motrice, sensorielle, verbale, intellectuelle, ... Les activités sont adaptées à son âge, suivent les saisons, les temps forts de la journée, de la semaine et de l'année.
- Que ce soit lors des ateliers du Relais d'Assistants Maternels ou en accueil collectif, des temps de jeux « libres » sont également proposés, permettant ainsi à l'enfant de choisir ce qu'il souhaite faire, de développer son imagination, sa capacité de rêver, d'observer, ... ces temps permettent à l'enfant de se ressourcer, de se retrouver, mais aussi de rencontrer l'autre, ... (les enfants restant constamment sous la surveillance de l'adulte).
- Des intervenants extérieurs et des sorties peuvent également être proposés permettant à l'enfant de côtoyer d'autres personnes, d'autres lieux, ... sources d'éveil, de nouvelles découvertes, toujours sécurisé par la présence des professionnels.
- Les agents sont disponibles pour l'enfant et l'accompagnent dans un contexte de sécurité affective, de bienveillance et de respect. Le personnel verbalise ce que l'enfant vit pour l'accompagner dans ses découvertes et ses apprentissages. Ce que l'enfant ressent est également verbalisé, lui permettant ainsi de mieux appréhender ses émotions.

Chaque moment vécu par l'enfant, tout au long de la journée, est mis à profit pour échanger avec lui, développer son autonomie, ...

- L'équipe respecte le rythme de l'enfant et répond à ses besoins physiologiques (alimentation, sommeil, changes, ...) de façon individuelle dans les limites du respect du rythme des autres enfants accueillis.
- Au niveau alimentaire, ARCHE Agglo utilise les services de SHCB pour fournir les repas à l'ensemble des enfants accueillis dans ses crèches. Cette société livre les repas en liaison froide, le personnel ayant reçu une formation adaptée. SHCB propose des menus variés, élaborés par une diététicienne, les aliments étant issus pour partie de l'agriculture raisonnée ou bio. Les mamans souhaitant continuer d'allaiter, y sont encouragées en le faisant sur place ou en apportant leur lait (en respectant un protocole assurant les règles d'hygiène et la non rupture de la chaîne du froid ; le lait maternel frais sera privilégié).
- La crèche ou les ateliers proposés par le RAM, sont des premiers lieux de socialisation où l'enfant découvre l'autre, partage avec l'autre, mais aussi se confronte à lui. L'adulte est alors là, pour l'accompagner dans ses premiers pas « en société », pour le rassurer, tout en lui permettant d'expérimenter.
- Certains enfants, sous certaines conditions, peuvent être accueillis « en urgence » ou bénéficier d'un accueil spécifique du fait de leur histoire familiale. Une attention toute particulière est alors apportée à ces enfants afin que la venue à la crèche soit vécue positivement.
- Si un enfant devait nécessiter une attention particulière pour raison de santé ou situation de handicap, un Protocole d'Accueil Individualisé serait alors réalisé avec notre médecin de crèche afin que l'équipe puisse offrir à cet enfant un accueil adapté en toute sécurité.
- L'enfant est accueilli dans sa diversité, son individualité et sa spécificité, chaque enfant étant unique.

Tout cela dans un contexte de sécurité affective, de bienveillance, en cohérence avec les valeurs familiales dans un souhait de coéducation tout en respectant le confort de chacun des enfants et l'organisation de la vie en collectivité.

L'ACCUEIL DES ENFANTS COMMENCE PAR L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS DANS LEUR FONCTION DE PARENTALITE.

- C'est tout d'abord, l'accueil des parents à la recherche d'informations sur les différents modes d'accueil pour leur tout petit né ou à naître.
- Puis, l'accompagnement des parents dans le choix du mode d'accueil le plus adapté à leur souhait, selon les possibilités du service.
- Pour que l'enfant se sente en sécurité chez l'assistant maternel ou en collectivité, la première rencontre professionnel-famille est un temps important. C'est pour les parents le moment de poser toutes leurs questions, de faire part de leurs inquiétudes, attentes, ... Le professionnel est à l'écoute des parents, disponible et échange sur les valeurs éducatives portées par la famille et celles de la structure accueillante, la cohésion éducative permettant à l'enfant d'évoluer sereinement (tout ceci n'étant possible que dans le cadre du fonctionnement de l'établissement ou de l'organisation de l'assistant maternel, garants du bien-être de l'ensemble des enfants accueillis).
- Pour nous l'accueil de la famille se fait dans un climat d'écoute, de respect, de confiance, de confidentialité, ... gage d'une qualité d'accueil pour l'enfant.

- Quel que soit l'âge de l'enfant, un temps d'adaptation est organisé, ce temps d'accueil progressif permet peu à peu, à l'enfant, de se séparer de sa famille, tout en respectant ses capacités à la séparation (la période d'adaptation peut donc varier d'un enfant à l'autre, elle est en moyenne d'une à deux semaines). Afin de sécuriser l'enfant, une personne référente unique, notamment en crèche collective, sera présente sur ces premiers temps. Puis, peu à peu, elle accompagne l'enfant vers le groupe et les autres professionnels.
- Ce temps d'adaptation indispensable pour l'enfant est également important pour les parents qui confient peu à peu leur enfant, mais aussi pour les professionnels qui découvrent les besoins et habitudes des enfants, ainsi que ceux des familles.
- Un suivi de l'accueil est proposé aux familles par le biais d'un entretien qui fera le bilan d'un mois d'accueil, puis tout au long de l'accueil.
- Dans ce même cadre, les professionnels attachent une importance toute particulière aux transmissions du matin et du soir. Ce temps de transmission fait entièrement partie du travail du professionnel ; il permet à celui-ci de prendre en charge l'enfant de façon optimale afin que le tout-petit passe une bonne journée. Il est donc primordial que le parent prenne le temps, de relayer ce qui s'est passé dans la vie de l'enfant à la maison. De même, en fin d'accueil, le professionnel explique de façon positive, le déroulé de la journée de l'enfant avec tous les moments importants.
- Tout au long de la journée, le professionnel répond aux questions des enfants et maintient la permanence et la présence de la famille autour de lui. Dans ce cadre, nous demandons aux familles d'apporter l'objet transitionnel de l'enfant, qui sécurisera l'enfant et sera un véritable relais entre la maison et le lieu d'accueil.
- Les parents s'ils le souhaitent peuvent participer à la vie de la crèche. Ils sont invités lors d'une réunion en début d'année, lors de soirées à thème, ou de temps festifs.
- La directrice de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant, la responsable animatrice du Relais d'Assistants Maternels ou la directrice du Service Petite Enfance restent à la disposition des familles pour échanger et partager.
- Le professionnel reste à l'écoute des demandes familiales et accompagne les parents dans leur parentalité. Dans certaines situations particulières, les parents peuvent être accompagnés vers des professionnels plus spécialisés afin de répondre au mieux à leurs besoins ou questionnements.

#### TOUTE UNE EQUIPE DE PROFESSIONNELS AU SERVICE DE L'ACCUEIL DES ENFANTS ET DES FAMILLES

- Au sein du Service Petite Enfance, toutes les professions de la Petite Enfance sont représentées (infirmière puéricultrice, éducatrice de jeunes enfants, conseillère en économie sociale et familiale, auxiliaire de puériculture, titulaire du CAP Petite Enfance, quelques personnes n'ont pas de diplôme mais une grande expérience auprès de jeunes enfants) ce qui permet une complémentarité des professionnels offrant ainsi un mode d'accueil riche de toutes ces compétences.
- Afin que l'accueil de l'enfant soit optimal, une cohésion dans l'accueil est nécessaire au sein d'ARCHE Agglo d'une part. D'autre part au niveau du RAM, par le biais de réunions internes (à ARCHE Agglo) ou plus globales avec le réseau des animatrices de RAM, les responsables animatrices partagent leurs pratiques et développent une cohésion de service.

- De même au sein des crèches, la communication, l'échange, la bienveillance au sein des équipes permet d'assurer une continuité dans l'accueil du jeune enfant et de sa famille. Cette cohésion est un des piliers d'un accueil de qualité.
- Des temps de réflexion, d'analyses de pratiques, d'échanges, ... permettent aux professionnels de développer cet esprit d'équipe, mais aussi leur questionnement professionnel afin de s'adapter à l'évolution de notre société ou à certaines interrogations ou problématiques que pourraient soulever le comportement d'un enfant ou d'un parent.
- D'autres réunions au sein de chaque crèche sont également proposées une fois par mois, pour permettre à l'équipe de travailler sur son projet pédagogique, ses projets d'activité, .... Tout ceci afin de développer un travail en osmose et en synergie autour de l'enfant, contribuant ainsi en son bien-être et à sa sécurité affective.
- De la même façon, les professionnels sont invités à des réunions d'information, et bénéficient de la formation continue.
- Pour l'accueil individuel libéral (au domicile des assistants maternels), les animatrices du RAM, bien qu'elles ne soient pas responsables hiérarchiques des assistants maternels, jouent un rôle important auprès de ces professionnels. En plus de l'animation de temps collectifs pour les enfants, elles sont des personnes référentes et ressources des assistants maternels tant au niveau administratif, juridique, mais aussi professionnel. Sur ce dernier point, les responsables animatrices les accompagnent dans leurs pratiques professionnelles au quotidien.

#### PARTICIPATION DES PARENTS A LA VIE DE LA STRUCTURE

Une réunion d'information en début d'année scolaire est proposée aux parents pour pouvoir échanger avec les professionnels, mieux connaître le fonctionnement de la structure, le projet pédagogique, ... Les professionnels sont à l'écoute des questionnements, suggestions des parents et s'efforcent d'y répondre au mieux.

En cours d'année, les parents peuvent faire part de leurs suggestions soit en demandant un rendez-vous avec la directrice, soit en s'exprimant par le biais de boîte à idées. Il leur sera proposé de remplir un questionnaire de satisfaction en fin d'année (enquête qui pourra être réalisée tous les 2 ans). Le résultat de ce questionnaire pourra être présenté lors de la réunion de parents en début d'année et/ou affiché.

Des soirées à thème pourront être proposées dans l'année.

Des temps festifs sont également proposés aux enfants dans l'année. Les parents pourront être invités à certains d'entre eux.



## Un projet de service vivant et évolutif

Ce document réalisé avec l'ensemble des professionnels définit les valeurs communes du service Petite Enfance d'ARCHE Agglo.

Au fil du temps, il va s'étoffer de Chartes, de protocoles, d'outils ... qui permettront aux professionnels de développer, approfondir leur travail afin de toujours mieux répondre aux besoins des enfants et des familles.



Fait le

À

Frédéric SAUSSET, Président ARCHE Agglo





## DECISION DU PRESIDENT n° 2018-199

### **Objet : Projet d'Etablissement – Fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant –**

Le Président de la Communauté d'Agglomération « ARCHE Agglo »

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2018-04-06-005 du 6 avril 2018 portant sur les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération ;

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation n°2017-075 en date du 5 avril 2017 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant que le Projet d'Etablissement est document obligatoire pour le fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant ;

Considérant que le Projet d'Etablissement est constitué : d'un projet social, d'un projet éducatif et une partie projet qui reprend les différents axes développés dans la Convention Territoriale Globale ;

### **DECIDE**

Article 1 – De signer le Projet d'Etablissement, ci-annexé, validé par les CAF de l'Ardèche et de la Drôme, ainsi que par les Départements de l'Ardèche et de la Drôme.

Article 2 - Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat, publiée, et inscrite au recueil des actes administratifs.

Article 3 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Fait à Mercuroi-Veunes, le 5 juin 2018

Le Président,  
Frédéric SAUSSET.



